

## CQP CHARGE DE COPROPRIETE

### PUBLIC VISE ET PREREQUIS

Cette qualification s'adresse à des personnes titulaires d'un bac validé + 2 ans d'expérience professionnelle, et /ou à des candidats titulaires d'un bac+2 en spécialité commerciale, vente, immobilier, gestion, droit ou comptabilité.

Toute personne en situation de handicap peut prendre contact avec la référente handicap de l'organisme de formation.

### OBJECTIFS

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de :

- Donner les compétences techniques et les savoirs théoriques du métier de Chargé de copropriété.
- Posséder les compétences associés à ce métier.
- S'inscrire dans la relation à l'environnement professionnel.

### METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et mise en pratique par le biais d'échanges ou de mises en situation.

### MODALITES D'EVALUATION

Evaluation écrite notée pour chaque module.

Examen écrit final avec études de cas.

Examen oral avec jeux de rôle et entretiens d'exploration devant jury composé de formateurs et de professionnels du terrain.

Chaque Bloc de compétences peut être suivi et validé indépendamment.

### SUPPORT PEDAGOGIQUE

Support de cours et vidéoprojection.

Formation en présentiel à 100% ou en mix de présentiel et distanciel.

### DUREE

35 jours soit 245 heures

### DELAIS D'ACCES

Le dossier administratif doit être clôturé 8 jours avant le début de la formation.

### INDICATEURS DE RESULTATS : TAUX MOYENS

Taux de réussite = 96%

Taux de placement = 70%

**Maj 2026**

## CONTENU

### BLOC DE COMPETENCES 1 :

BC1	Modules de formation ou UV
<b>Contribuer à la gestion administrative d'un portefeuille de biens en copropriété</b>	M1 – Participation à la prise en charge administrative (gestion) des contrats de syndic
	M2 – Organisation de l'assemblée générale des copropriétaires
	M3 – Traitement des demandes et des doléances des copropriétaires
	M4 – Gestion des données et suivi des factures de la copropriété

14 jours soit 98 heures

### BLOC DE COMPETENCES 2 :

BC2	Modules de formation ou UV
<b>Concourir au maintien et à l'entretien courant de la copropriété</b>	M1 – Entretien courant des parties communes et des équipements communs de la copropriété
	M2 – Gestion des sinistres
	M3 – Suivi des travaux d'entretien et de maintenance votés par l'assemblée générale
	M4 – Suivi régulier du personnel salarié (gardiennage ou d'entretien) de la copropriété

15 jours, soit 105 heures

<b>Module de formation transverse à l'ensemble des blocs de compétences du CQP</b>
<b>Introduction au secteur de l'immobilier/Loi Hoguet</b>

3 jours Bloc 1 + 3 jours Bloc 2 soit 42 heures